



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le lundi 4 février 2019, à 20 heures**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Madame Michelle Pageau et Messieurs Roger Gosselin, Michel Breton,
Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 8 janvier 2019;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance;
5. Compte-rendu des dossiers actifs de la MRC des Appalaches;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2019;
7. Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 495 sur la gestion contractuelle;
9. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023;
10. Versement des subventions et autorisation de dépenses aux divers comités ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec;

TRANSPORT

12. Équipement pour le camion municipal;

LOISIRS ET CULTURE

13. Magazine Tourisme région de Thetford;
14. Carnaval de Thetford;

PÉRIODE DE QUESTIONS



**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)**

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

15. Levée de la séance.

2019-029 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Richard Dubois et appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

2019-030 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2019

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des procès-verbaux, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dites minutes soient acceptées et signées.

2019-031 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	6 375,49
C0007070	Postes Canada	1 465,93
C0007071	Serge Bolduc	287,44
C0007072	Richard Bisson	21 129,08
C0007073	Mélanie Carrier	1 559,52
C0007074	Léo Lemieux	80,51
C0007075	Visa Desjardins	65,28
C0007076	Héritage Kinnear's Mills	408,50
C0007077	Transport adapté région de Thetford	410,80
C0007079	Hydro Québec (église)	171,09
C0007080	Petite caisse	85,65
C0007081	Régie Intermunicipale de la région Thetford	654,35
C0007082	Association des directeurs municipaux	532,33
C0007083	Les Éditions juridiques FD inc.	94,50
C0007084	Municipalité St-Pierre (1/2 Combeq)	206,20
C0007085	Grobec	75,00
C0007086	Fonds d'information sur le territoire	20,00
C0007087	Wilson & Lafleur Ltée	86,10
C0007088	Québec municipal	164,18
C0007089	Municipalité St-Jacques-de-Leeds	58 710,32
C0007090	F.Q.M.	1 091,09
C0007091	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs	150,00
C0007092	Energie Sonic Inc.	1 121,39
C0007093	Komconcept	995,38
C0007094	Léa Bellegarde (Zumba)	66,00
C0007095	Isabelle Dostie (Zumba)	133,50
C0007096	Agence du revenu du Canada DAS	611,76
C0007097	Ministère du revenu DAS	1 538,77
C0007098	Wolters Kluwer Québec Ltée	700,35
C0007099	Caisse Desjardins région de Thetford	340,02



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

C0007100	Bernier Beaudry, avocats	83,18
C0007101	Roland Bédard	107,30
C0007102	B. Dupont Auto inc.	40 631,25
P1900001	Société mutuelle de prévention inc.	287,44
P1900002	Jacinthe Bélanger	525,00
P1900003	Ville de Thetford (cour municipale)	343,00
P1900004	Service Sanitaires Denis Fortier	2 148,68
P1900005	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P1900006	Mégaburo	396,46
P1900007	Rona Inc.	301,84
P1900008	Coopérative d'informatique	3 041,09
P1900009	Canac	91,71
P1900010	9229-4771 Québec Inc. (comptoir cuisine)	287,44
P1900011	Jacinthe Bélanger	367,50
L1900001	Hydro Québec	2 295,59
L1900002	Bell Canada	416,18
	TOTAL	150 723,12

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR MARC PRÉVOST COMME INSPECTEUR EN VOIRIE

La directrice générale dépose la lettre de démission de M. Marc Prévost comme inspecteur en voirie.

COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES

Monsieur Carl Dubois donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-032 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le mandat du cabinet Raymond Chabot, Grant Thornton à titre de vérificateur de la municipalité pour l'année 2019.

2019-033 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après «LNT») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de

prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu la politique et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Kinnear's Mills adopte sa Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 495 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est donné par Mme Michelle Pageau et appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement 495 sur la gestion contractuelle.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire

2019-034

MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par M. Michel Breton
Appuyé par M. Roger Gosselin

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

2019-035

**VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET AUTORISATION DE DÉPENSES
AUX DIVERS COMITÉS**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement des subventions et les dépenses suivantes aux comités de la municipalité en 2019 :

- Une subvention de 22 000 \$ au Comité des loisirs.
- Une subvention de 7 000 \$ au Comité d'embellissement.
- Une subvention de 32 500 \$ au Comité Héritage Kinnear's Mills :

- Héritage : 7 500 \$, Évènements culturels : 10 000 \$ et Projets spéciaux : 15 000 \$.
- Une subvention de 8 000 \$ au Comité famille.
 - Une subvention de 16 000 \$ au Comité du patrimoine.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-036

OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

En conséquence,

Il est proposé par : M. Michel Breton

Appuyé par : M. Richard Dubois

Et il est résolu :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

Que le conseil souhaite le décret d'un moratoire en attendant l'abolition de la loi actuelle.



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC des Appalaches et à toutes ses municipalités.

Le maire nous informe qu'il n'est pas d'accord avec cette résolution mais qu'il n'y aura pas de vote.

TRANSPORT

2019-037 ÉQUIPEMENT POUR LE CAMION MUNICIPAL

Il est proposé par M. Roger Gosselin et appuyé par Mme Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un marchepied noir, 4 pneus Hankook cloutés, 4 roues acier, 1 antirouille, 1 flèche de signalisation, 1 lumière avertissement, 1 back rack avec braketts d'installation au montant de 3 783,97 \$ plus taxes et ce selon la soumission datée du 14 janvier 2019.

Il est également résolu de payer les frais d'installation chez Mécanique Denis Nadeau.

LOISIRS ET CULTURE

2019-038 MAGAZINE TOURISME RÉGION DE THETFORD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer une publicité dans la revue Magazine Tourisme au coût de 899 \$ plus taxes.

2019-039 CARNAVAL DE THETFORD

Attendu que nous avons reçu une demande de commandite pour le carnaval de Thetford par Mme Nadia Houde;

Il est proposé par M. Michel Breton et appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter 20 Yuki (droit d'accès au site) au coût de 5 \$ chacun pour un total de 100 \$ et de remettre ces Yuki à des résidents de la municipalité de Kinnear's Mills.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

DIVERS

Invitation à la Fête d'hiver le 16 février 2019 au parc municipal.

2019-040 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 20.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière